

## **Question de Mme Kattrin Jadin à la Ministre de l'Emploi sur "le taux de travail des plus de 55 ans"**

**Kattrin Jadin (MR):**

En dix ans, le taux d'emploi des 55-64 est passé de 25% à 39,5%. Il s'agit d'un net progrès, qu'il faut souligner. Mais nous sommes encore loin de l'objectif européen de 50% et des taux de pays voisins tels que les Pays-Bas, le Royaume-Uni ou encore l'Allemagne. Cette hausse s'expliquerait par la hausse moyenne du niveau de qualification, le recul de l'âge de la retraite des femmes et les mesures prises par le gouvernement pour dissuader les quinquagénaires de quitter trop tôt le marché du travail. Selon le Centre de recherche et d'information sociopolitique (Crisp), les mesures prises auraient pu permettre d'atteindre l'objectif fixé si elles avaient tenu compte de la problématique dans son ensemble plutôt que de s'inscrire dans le seul souci de financement de la sécurité sociale. Le Crisp recommande ainsi de prendre des mesures permettant l'amélioration des conditions de travail des quinquagénaires, les résultats de l'étude démontrant en effet une attitude différente face à la poursuite du travail jusqu'à un âge plus élevé en fonction de la nature de celui-ci. 1. a) Comment analysez-vous ces nouveaux chiffres? b) Êtes-vous satisfaite de la progression importante du travail des aînés qu'ils démontrent? 2. a) Quelles sont vos pistes pour poursuivre dans la même voie? b) Que pensez-vous de la suggestion faite par le Crisp?

**Monica De Coninck, Ministre:**

1. Il est en effet opportun de souligner les progrès réalisés en matière de taux d'emploi des 55-64 ans mais, comme très justement signalé, la Belgique est encore loin de l'objectif européen auquel nous nous sommes engagés dans le cadre de la stratégie "Europe 2020", à savoir un taux d'emploi de 50 % pour cette classe d'âge. Ces progrès sont encourageants mais ils démontrent également qu'il est nécessaire d'apporter une attention permanente et soutenue à l'emploi des travailleurs plus âgés et qu'il est important de proposer des mesures adaptées, également au niveau des conditions de travail, à cette catégorie de travailleurs. 2. Ce travail doit être poursuivi, pas seulement pour satisfaire à des objectifs chiffrés mais également afin de contribuer à une société plus juste, capable de fournir des emplois convenables à chacun et d'ainsi contribuer à un développement favorable de l'économie. Afin d'atteindre cet objectif, plusieurs mesures ont été mises en place. Il s'agit notamment des modifications apportées au régime de chômage avec complément d'entreprise visant à limiter son utilisation et à freiner les retraits précoces du marché du travail. Cela concerne également le renforcement de la réduction des cotisations pour les travailleurs âgés incitant les employeurs à maintenir ou à engager des travailleurs plus âgés. Les plans pour l'emploi des travailleurs âgés représentent également un moyen pour améliorer l'emploi de cette catégorie de travailleurs. Ces plans favorisent la concertation entre employeurs et travailleurs et permettent de développer des actions adaptées aux travailleurs plus âgés tout en restant en adéquation avec les spécificités de chaque entreprise. En outre, il est important de rester conscient que maintenir les personnes âgées au travail n'est pas une tâche dont il faut se soucier lorsque ces personnes sont déjà âgées. Il faut s'assurer que le travail est organisé en fonction de tous les âges de manière telle qu'on ne soit pas épuisé quand on atteint la cinquantaine. Sous ce rapport, la prévention sur le lieu du travail joue un rôle important et peut contribuer sensiblement à réduire les problèmes.